



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Cofinimmo**   
**INFORMATION RÉGLEMENTÉE**  
EMBARGO JUSQU'AU 29.05.2009 - 8:00AM

### Communication conformément à l'Article 15 de la Loi du 02.05.2007 : Composition du capital<sup>1</sup>

Bruxelles, le 29.05.2009, 8:00am CET

Suite à la première période de conversion des actions privilégiées Cofinimmo en actions ordinaires Cofinimmo, à l'issue de laquelle des demandes de conversion totalisant 73 498 actions privilégiées ont été enregistrées (voir communiqué de presse du 11.05.2009), la composition du capital de Cofinimmo a été modifiée.

Ainsi, à ce jour, le capital est représenté par:

- € 12 380 528 actions ordinaires (symbole Euronext Brussels & Paris : COFB) sans désignation de valeur nominale ;
- € 1 426 268 actions privilégiées sans désignation de valeur nominale, dont 675 708 actions privilégiées émises le 30.04.2004 (symbole Euronext : COFP1) et 750 560 actions privilégiées émises le 26.05.2004 (symbole Euronext : COFP2).

Toutes ces 13 806 796 actions confèrent un droit de vote à l'Assemblée Générale des Actionnaires et représentent le dénominateur, qui reste donc inchangé.

Ces informations ainsi que la structure d'actionnariat peuvent également être consultées sur le site internet de la société ([www.cofinimmo.com](http://www.cofinimmo.com)) sous les rubriques *Investor Relations/Shareholder info/Share data & Shareholding structure*.

Pour tout renseignement:

**Christel Bultinck**  
Shareholders Administrator  
Tél.: +32 2 777 08 81  
[cbultinck@cofinimmo.be](mailto:cbultinck@cofinimmo.be)

**Ingrid Schabon**  
Corporate Communications Manager  
Tél.: +32 2 777 08 77  
[ischabon@cofinimmo.be](mailto:ischabon@cofinimmo.be)

**together in real estate**

<sup>1</sup> Référence est également faite à l'Article 7 § 2 4° de l'Arrêté Royal du 14.11.2007.